

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 259

8 février 2011

SOMMAIRE

| | | | |
|-------------------------------------------------------------------|-------|---------------------------------------------------|-------|
| Akka Development | 12414 | Korat S.A. | 12426 |
| Alloy Market S.A. | 12386 | L'Avenir Financial Holding S.à r.l. | 12407 |
| Atelier de Restauration Taillefert SA | 12398 | Les Enfants du Vietnam Luxembourg | 12400 |
| Babcock & Brown Biofuels Europe S.à r.l. | 12389 | LGR Grundinvest S.à r.l. | 12424 |
| Bas Shipping S.à r.l. | 12396 | Lubowski S.à r.l. | 12408 |
| Brookfield Aylesbury Holding S.à r.l. | 12392 | Mencor (Luxembourg) S.A. | 12415 |
| Brookfield Holding (NCC) S.à r.l. | 12394 | Natec S.A. | 12409 |
| Capacity Allocation Service Company CWE S.A. | 12427 | Natinco S.A. | 12410 |
| Coloris Investments S.A. | 12404 | Necken Finance S.A. | 12427 |
| Credit Suisse Diversified Capital (Luxem- bourg) S.à r.l. | 12387 | Necken Finance S.A. | 12428 |
| Deep Carribean Investments S.A. | 12413 | Necken Finance S.A. | 12427 |
| Dekker & Hensen G.m.b.H. | 12399 | Necken Finance S.A. | 12428 |
| Ecka Holding I S.à r.l. | 12403 | Necken Finance S.A. | 12428 |
| Farton S.A. | 12416 | Newtec S.A. | 12428 |
| Fitech S.à r.l. | 12415 | Ocean Oil Construction and Services | 12429 |
| Fivim S.A. | 12405 | Optique Berg S.A. | 12423 |
| Frog Participations S.A. | 12420 | PA EnerChem S.A. | 12406 |
| Frog Participations S.A. | 12415 | Perecom S.A. | 12421 |
| Frog Participations S.A. | 12415 | Pinnacle Founders Holdings S.à r.l. | 12420 |
| Global Consolidated Invest Luxembourg S.à r.l. | 12418 | Pinnacle Founders Holdings S.à r.l. | 12429 |
| Grant Finance & Co S.A. | 12396 | Pinnacle Partners | 12429 |
| Great Waters S.A. | 12432 | Platinum Partners S.A. | 12429 |
| Immobilière Cassiopeia S.A. | 12421 | Plaza Trust S.A. | 12409 |
| ING International (II) | 12425 | Quatrième Place S.A.H. | 12411 |
| ING (L) FLEX | 12425 | Quatrième Place SPF S.A. | 12411 |
| ING (L) II | 12421 | Reech AiM Group | 12412 |
| ING (L) Selectis | 12421 | Roadster One S.à r.l. | 12426 |
| Ingram Micro Luxembourg | 12420 | Russian Acquisition Company N°1 S.à r.l. | 12414 |
| Investor Luxembourg S.A. | 12424 | Severino Finances S.A. | 12421 |
| | | Simply Thai | 12428 |
| | | Tigris Elingue S.à r.l. | 12413 |
| | | VSA International S.A. | 12432 |

Alloy Market S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 11, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 92.756.

L'an deux mille dix, le dix novembre.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALLOY MARKET S.A., ayant son siège social à L-3397 Roeser Luxembourg, 2, Op der Hoehl, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 92.756, constituée suivant acte notarié en date du 27 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 465 du 29 avril 2003.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Birgit Fischer-Reichertz, gérante, demeurant à D-54664 Auw an der Kyll, Daufenbacher Weg 24,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Martine Zellinger, employée privé, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social vers L-6793 Grevenmacher, 11, route de Trèves.

2. Divers.

II.- Que l'actionnaire unique présent, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par l'actionnaire unique ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-3397 Roeser Luxembourg, 2, Op der Hoehl vers L-6793 Grevenmacher, 11, route de Trèves.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Grevenmacher."

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ mille euros (EUR 1.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. FISCHER-REICHERTZ, M. ZELLINGER, F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 novembre 2010. LAC/2010/49753. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2010.

J. BADEN.

Référence de publication: 2010168322/54.

(100194387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Credit Suisse Diversified Capital (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 143.901.

In the year two thousand and ten, on the first day of December.

Before the undersigned Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CREDIT SUISSE AG, a company incorporated under the laws of Switzerland having its registered office at Paradeplatz 8, 8001 Zurich, Switzerland with registration number CH-020.3.923.540-1 ("CS AG"),

represented by Me Françoise SCHROEDER, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated November 30th 2010.

Said proxy was signed "ne varietur" by the proxyholder and by the undersigned notary to be filed with this deed with the registration authorities.

Credit Suisse AG is the sole shareholder of CREDIT SUISSE DIVERSIFIED CAPITAL (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143.901, incorporated pursuant to a deed recorded by Me Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg on 24 December 2008 and published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 192, page 9210, on 28 January 2009. The articles of association of the company have been amended several times since its incorporation and for the last time by a deed recorded by the undersigned notary on 26 November 2010 which has not yet been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Company").

Which appearing person, acting in the above mentioned capacity, requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of ZAR 100 (in words: one hundred South African Rand) through the issuance of 100 (in words: one hundred) ordinary shares with a par value of ZAR 1 each.

Subscription and payment

There then appeared:

CREDIT SUISSE FUND INVESTMENTS (SOUTH AFRICA) (PROPRIETARY) LIMITED, a company incorporated under the laws of South Africa with registration number 2009/023835/07 whose registered office is presently situated at c/o Mazars, Mazars House, Rialto Road, Grand Moorings Precinct, Century City, 7441, represented by Me Marianne BERNOU, Avocat, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated November 26th 2010 which has been signed "ne varietur" by the appearing person and by the undersigned notary and will be filed with this deed with the registration authorities. Credit Suisse Fund Investments (South Africa) (Proprietary) Limited declared to subscribe to the ownership of the 100 ordinary shares with a par value of ZAR 1 each for a total amount of ZAR 100, which Credit Suisse AG accepted. The amount of ZAR 100 was fully paid up in cash so that the amount of one hundred South African Rand (ZAR 100) was as of then at the free disposal of the Company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Credit Suisse Fund Investments (South Africa) (Proprietary) Limited and Credit Suisse AG then proceeded to adopt the following resolution.

Second resolution

The shareholders resolved to amend clause 5.2 of the articles of association of the Company as a result of the first resolution so that clause 5.2 shall henceforth read as follows:

" **5.2.** The share capital is fixed at ZAR 2,000,100 (in words: two million one hundred South African Rand), divided into 2,000,000 (in words: two million) B Preference Shares and 100 (in words: one hundred) Ordinary Shares with a par value of ZAR 1 (in words: one South African Rand) each."

Valuation and costs

The share capital is estimated at EUR 216,810.84 (exchange rate on 1 December 2010 according to Bloomberg ZAR 1.- = EUR 0.1084).

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1.300.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahr zweitausendzehn, den ersten Dezember.

Vor M^e Paul DECKER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

erschien:

CREDIT SUISSE AG, eine Gesellschaft gegründet unter dem Recht der Schweiz, mit Gesellschaftssitz in Paradeplatz 8, 8001 Zürich, Schweiz, eingetragen unter der Nummer CH-020.3.923.540-1 ("CS AG"),

vertreten durch Françoise Schroeder, Avocat à la Cour, ansässig in Luxemburg, handelnd aufgrund einer am 30. November 2010 in Luxemburg ausgestellten privatschriftlichen Vollmacht.

Diese Vollmacht wurde von der Bevollmächtigten und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" unterschrieben um, zusammen mit dieser Urkunde, bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden.

Credit Suisse AG ist der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft CREDIT SUISSE DIVERSIFIED CAPITAL (Luxemburg) S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet nach dem Recht von Luxemburg, mit Sitz zu 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 143.901, gegründet nach einer von Me Gérard Lecuit, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Luxemburg, am 24. Dezember 2008 errichteten und am 28. Januar 2009 im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 192, auf Seite 9210 veröffentlichten Urkunde.

Die Satzung der Gesellschaft wurde mehrmals abgeändert und zuletzt durch eine von dem unterzeichneten Notar am 26. November 2010 errichteten Urkunde, die noch nicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde (die "Gesellschaft").

Die erschienene Person, handelnd in der oben genannten Eigenschaft, ersuchte den unterzeichneten Notar um die Beurkundung folgender Beschlüsse.

Erster Beschluss

Der Gesellschafter hat beschlossen, das Kapital der Gesellschaft um einen Betrag von ZAR 100 (in Worten: einhundert Südafrikanische Rand) durch Ausgabe von 100 (in Worten: einhundert) Stammanteilen mit einem Wert von je ZAR 1 (ein Südafrikanisches Rand) zu erhöhen.

Zeichnung und Einzahlung

Dann erschien:

CREDIT SUISSE FUND INVESTMENTS (SOUTH AFRICA) (PROPRIETARY) LIMITED, eine Gesellschaft gegründet unter dem Recht von Südafrika eingetragen unter der Nummer mit derzeitigem Gesellschaftssitz in c/o Mazars, Mazars House, Rialto Road, Grand Moorings Precinct, Century City, 7441, vertreten durch Marianne BERNOU, Avocat, ansässig in Luxemburg, handelnd aufgrund einer Vollmacht ausgestellt am 26. November 2010, die "ne varietur" durch die erschienenen Personen und den unterzeichneten Notar unterschrieben wurde und zusammen mit dieser Urkunde bei der Registrierungsbehörde eingereicht werden soll.

Credit Suisse Fund Investments (South Africa) (Proprietary) Limited erklärte, das Eigentum an den 100 Stammanteilen mit einem Wert von je ZAR 1 (in Worten: ein Südafrikanisches Rand) zu einem Gesamtpreis von ZAR 100 (in Worten: einhundert Südafrikanische Rand) zu zeichnen, was Credit Suisse AG annahm. Der Betrag von ZAR 100 wurde vollständig in bar einbezahlt so dass der Betrag von einhundert Südafrikanischen Rand (ZAR 100) der Gesellschaft ab diesem Zeitpunkt frei zur Verfügung stand, worüber dem unterzeichneten Notar Beweis erbracht wurde.

Credit Suisse AG und Credit Suisse Fund Investments (South Africa) (Proprietary) Limited fassten alsdann folgenden Beschluss:

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschlossen, dass Ziffer 5.2 der Satzung der Gesellschaft in Folge des ersten Beschlusses wie folgt abzuändern, so dass Ziffer 5.2 von nun an wie folgt sein soll:

" **5.2.** Das Kapital beträgt ZAR 2.000.100 (in Worten: zwei Millionen einhundert Südafrikanische Rand) und ist aufgeteilt in 100 (in Worten: einhundert) Stammanteile und 2.000.000 (in Worten: zwei Millionen) Vorzugsanteile der Klasse B, jeweils mit einem Wert von einem Südafrikanischen Rand (ZAR 1)."

Bewertung und Kosten

Das Stammkapital wird auf EUR 216.810,84 (Umrechnungskurs am 1. Dezember 2010 laut Bloomberg: ZAR 1.- = EUR 0,1084) veranschlagt.

Die von der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde zu tragenden Aufwendungen, Kosten Vergütungen oder Gebühren gleich in welcher Form werden auf ca. EUR 1.300 veranschlagt.

Die vorliegende notarielle Urkunde wurde in Luxemburg zu dem eingangs genannten Datum ausgefertigt.

Nachdem die Urkunde der Erschienenen vorgelesen worden war, unterzeichnete die besagte Erschienene gemeinsam mit dem Notar die vorliegende Originalurkunde.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass diese Urkunde auf Verlangen der vorstehend genannten Erschienenen in englischer Sprache verfasst ist, und dem englischen Text noch eine deutsche Übersetzung folgt. Auf Wunsch der Erschienenen hat im Falle von Widersprüchen zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Fassung Vorrang.

Signé: F. SCHROEDER, M. BERNOU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 décembre 2010. Relation: LAC/2010/54737. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).
Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 17. Dezember 2010.

Référence de publication: 2010166806/123.

(100194133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Babcock & Brown Biofuels Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 124.496.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the sixth day of December.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Babcock & Brown European Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 109 507, holder of twelve thousand five hundred (12.500) shares in the Company, hereby represented by Mrs. Nadine GLOESENER, employee, residing professionally at 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on December 1st, 2010.

Said proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of Babcock & Brown Biofuels Europe S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 124496, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary then residing in Remich, on February 6th 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 693 on April 24th 2007 (the "Company")

II. That the 12.500 (twelve thousand five hundred) shares of the Company having a par value of EUR 1,- (one euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

III. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation.
2. Appointment of one Liquidator and determination of his powers.
3. Appointment the Auditor to the liquidation.
4. Miscellaneous.

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholder represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated in advance.

Second resolution

The shareholder decides to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (the "Liquidation").

Third resolution

The shareholder appoints Mr. Mark Hatherly, company director, born in New Zealand on November 13th 1965, professionally residing at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg to assume the role of liquidator of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law"). He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholder's meeting in the cases where it is required.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxy parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The shareholder further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

When the liquidation is complete, the Liquidator shall make a report to the general meeting of the shareholders, in accordance with article 151 of the Law.

Fourth resolution

The shareholder appoints Mr Emmanuel Paulo DOS SANTOS, as auditor of the liquidation.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The affiant declares on behalf of the beneficial owners of the company that the company's assets do not originate from any activities constituting an infraction under articles 506-1 of the Criminal Code or article 8-1 of the law of 19th February 1973 concerning the sale of medicinal substances and the fight against drug addiction (money laundering) or an act of terrorism as defined in article 135-5 of the Criminal Code (financing of terrorism).

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 750,- EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le six décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire, de résidence à Luxembourg, Luxembourg.

A comparu:

Babcock & Brown European Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 109507, propriétaire de 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales de la Société, ici représentée par Mme Nadine GLOESENER, employée, demeurant professionnellement à 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 1^{er} décembre 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'associé, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Le représenté est l'associé unique de Babcock & Brown Biofuels Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 124496, constituée suivant un acte de Maître Martine SCHAEFFER, alors notaire de résidence à Remich, du 6 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 693 en date du 24 avril 2007 («la Société»).

II. Que les 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus;

III. L'associé unique tel que représenté déclare avoir parfaite connaissance des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant: Ordre du Jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation volontaire de la Société.
2. Nomination d'un liquidateur de la Société et définition de ses responsabilités.
3. Nomination du commissaire-vérificateur.
4. Divers.

Première résolution

L'entière du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'associé unique représenté se considérant dûment convoqué et déclare avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (la «Liquidation»).

Troisième résolution

L'associé unique décide de nommer Monsieur Mark Hatherly, gérant, né à Auckland, Nouvelle-Zélande, le 13 novembre 1965, ayant son siège professionnel à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, d'assumer le rôle du liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Lorsque la Liquidation sera terminée, le Liquidateur prépare un rapport à l'assemblée générale conformément à l'article 151 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Emmanuel Paulo DOS SANTOS, à la fonction de commissaire vérificateur. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

La comparante déclare au nom et pour compte des bénéficiaires économiques que l'avoir social ne provient pas d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme 750 euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. GLOESENER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 08 décembre 2010. Relation: LAC/2010/54766. Reçu 12,- € (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166768/139.

(100193908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Brookfield Aylesbury Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 19.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 131.229.

In the year two thousand and ten, on the tenth day of the month of December.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- Brookfield Europe (Gibraltar) Limited, a limited company having its registered office at 10/8, International Commercial Centre, GBZ - Casemates Square, Gibraltar and registered with the Gibraltar Register of Commerce and Companies under number 90265 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs Carin GEBENIUS, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares being the sole shareholder of Brookfield Aylesbury Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131.229, incorporated by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 2 August 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 4 October 2007 under number 2193, page number 105234 (the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been restated by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 14 November 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 8 February 2008 under number 328, page number 15740. The Company's articles of incorporation have been restated by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 19 November 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 8 February 2008 under number 336, page number 16118. The Company's articles of incorporation have been restated by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 14 March 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 8 May 2008 under number 1138, page number 54592. The Company's articles of incorporation have been restated by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 24 April 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 12 June 2009 under number 1160, page number 55674. The Company's articles of incorporation have been restated by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 8 June 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 7 August 2010 under number 1607, page number 77124.

III. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolution to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To amend article 10 "Representation" of the Articles which shall forthwith read as follows:

Art. 10. "Representation". "The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of one (1) Luxembourg resident manager of the Company. The Company shall also be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of the article of association."

2. Miscellaneous.

The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend article 10 "Representation" of the Articles which shall forthwith read as follows:

Art. 10. "Representation". "The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of one (1) Luxembourg resident manager of the Company. The Company shall also be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of the Articles."

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

- Brookfield Europe (Gibraltar) Limited, une société ayant son siège social au 10/8, International Commercial Center, GBZ - Casemates Square, Gibraltar, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Gibraltar sous le numéro 90265 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Mme Carin GEBENIUS, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement.

II. Le comparant déclare qu'il est le seul associé de Brookfield Aylesbury Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131 229, constituée par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire résident Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 2 août 2007, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 4 octobre 2007 sous le numéro 2193, page 105234 (la "Société"). Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été refondus par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 14 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 8 février 2008 sous le numéro 328, page 15740. Les statuts de la Société ont été refondus par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 19 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 8 février 2008 sous le numéro 336, page 16118. Les Statuts de la Société ont ensuite été modifiés par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 14 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 8 mai 2008 sous le numéro 1138, page 54592. Les Statuts de la Société ont ensuite été modifiés par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 24 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 12 juin 2009 sous le numéro 1160, page 55674. Les Statuts de la Société ont ensuite été modifiés par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 8 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 7 août 2010 sous le numéro 1607, page 77124.

III. Le comparant, dûment représenté, reconnaît être entièrement informé de la résolution à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Agenda

1. Modification de l'article 10 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 10. «Représentation». «La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature individuelle du gérant unique de la Société, ou, le cas échéant, par la signature individuelle d'un gérant de la Société demeurant au Luxembourg. La Société sera également engagée par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.»

2. Divers.

Le comparant a requis le notaire soussigné de documenter la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 10 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 10. «Représentation». «La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature individuelle du gérant unique de la Société, ou, le cas échéant, par la signature individuelle d'un gérant de la Société demeurant au Luxembourg. La Société sera également engagée par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Gebenius et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 décembre 2010. LAC/2010/56499. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166777/116.

(100194205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Brookfield Holding (NCC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 19.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 128.583.

In the year two thousand and ten, on the tenth day of the month of December.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- Brookfield Europe (Gibraltar) Limited, a limited company having its registered office at 10/8, International Commercial Centre, GBZ Casemates Square, Gibraltar and registered with the Gibraltar Register of Commerce and Companies under number 90265 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs Carin GEBENIUS, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares being the sole shareholder of Brookfield Holding (NCC) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 128 583, incorporated by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 11 May 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 23 July 2007 under number 1529, page number 73346 (the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been restated by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 25 October 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 22 December 2007 under number 2987, page number 143356. The Company's articles of incorporation have been restated by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 14 March 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 8 May 2008 under number 1137, page number 54548. The Company's articles of incorporation have been restated by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 24 April 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 18 May 2009 under number 1025, page number 49187. The Company's articles of incorporation have been restated by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 8 June 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 11 August 2010 under number 1627, page number 78082.

III. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolution to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To amend article 10 "Representation" of the Articles which shall forthwith read as follows:

Art. 10. "Representation". The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of one (1) Luxembourg resident manager of the Company. The Company shall also be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of the article of association."

2. Miscellaneous.

The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend article 10 "Representation" of the Articles which shall forthwith read as follows:

Art. 10. "Representation". The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of one (1) Luxembourg resident manager of the Company. The Company shall also be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of the Articles."

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

- Brookfield Europe (Gibraltar) Limited, une société ayant son siège social au 10/8, International Commercial Center, GBZ Casemates Square, Gibraltar, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Gibraltar sous le numéro 90265 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Mme Carin GEBENIUS, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement.

II. Le comparant déclare qu'il est le seul associé de Brookfield Holding (NCC) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.583, constituée par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire résident Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 11 mai 2007, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 23 juillet 2007 sous le numéro 1529, page 73346 (la "Société"). Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été refondus par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 25 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 22 décembre 2007 sous le numéro 2987, page 143356. Les statuts de la Société ont été refondus par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 14 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 8 mai 2008 sous le numéro 1137, page 54548. Les Statuts de la Société ont ensuite été modifiés par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 24 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 18 mai 2009 sous le numéro 1025, page 49187. Les Statuts de la Société ont ensuite été modifiés par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 8 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 11 août 2010 sous le numéro 1627, page 78082.

III. Le comparant, dûment représenté, reconnaît être entièrement informé de la résolution à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Agenda

1. Modification de l'article 10 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 10. "Représentation". «La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature individuelle du gérant unique de la Société, ou, le cas échéant, par la signature individuelle d'un gérant de la Société demeurant au Luxembourg. La Société sera également engagée par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.»

2. Divers.

Le comparant a requis le notaire soussigné de documenter la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 10 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 10. "Représentation". «La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature individuelle du gérant unique de la Société, ou, le cas échéant, par la signature individuelle d'un gérant de la Société demeurant au Luxembourg. La Société sera également engagée par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Gebenius et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 décembre 2010. LAC/2010/56675. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166779/111.

(100194182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Grant Finance & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 84.601.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale ordinaire des associés du 6.04.2010 de la société GRANT FINANCE & CO S.A. il a été décidé:

1. de prolonger le mandat d'administrateur de Monsieur Emile Wirtz, adresse professionnelle 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, Monsieur Michael Ernzerhof et de Madame Carole Giovannacci jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

2. de prolonger le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Emile Wirtz, adresse professionnelle 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

3. de prolonger le mandat de commissaire aux comptes, Invest Control S.à.r.l., 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 6.04.2010.

GRANT FINANCE & CO S.A.

Référence de publication: 2010167852/18.

(100194600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Bas Shipping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 2A, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 155.061.

Am zwölften Tag des Monats November im Jahre zweitausendzehn,

ist vor dem unterzeichnenden Notar Jean SECKLER, mit Amtssitz in Junglinster, im Großherzogtum Luxemburg,

ERSCHIENEN:

die Chemical Transportation Management B.V., eine Gesellschaft niederländischen Rechts, mit Sitz in NL-4251 NM Werkendam, Biesboschhaven Zuid 10A, eingetragen im Handelsregister Kamer van Koophandel (IHK) Brabant unter der Nummer 18071681,

in ihrer Eigenschaft als Alleingesellschafterin der BAS SHIPPING S.A R.L., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und organisiert nach luxemburgischen Recht, mit Gesellschaftssitz in 2A, rue Louvigny L-1946 Luxembourg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B155.061, gegründet durch die Urkunde von Maître Patrick SERRES, Notar mit Amtssitz in Remich, im Großherzogtum Luxemburg, vom 30. Juli 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2124 am 8. Oktober 2010 (die Gesellschaft),

hier vertreten durch Herrn Adriaan Marius VAN BERCHUM, wohnhaft in NL-4251 MG Werkendam, Bandijk 45, alleinvertretungsberechtigt.

Die erschienene Partei hat durch ihren oben genannten Bevollmächtigten den Notar ersucht, folgendes zu beurkunden:

I. Chemical Transportation Management B.V. ist Alleingesellschafterin der Gesellschaft (die Alleingesellschafterin) und vertritt das gesamte Gesellschaftskapital;

II. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt derzeit zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-), bestehend aus einhundert (100) Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von jeweils einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125);

III. Die Alleingesellschafterin fasst folgenden Beschluss:

Einzigiger Beschluss

Die Alleingesellschafterin teilt mit, dass Artikel 2 der Gesellschaftssatzung abgeändert wird und von nun an wie folgt lauten soll:

Art. 2. Die Gesellschaft hat zum Zweck die Durchführung und Vermittlung von Binnenschiffahrtstransporten, das Anmieten und Vermieten, Pachten und Verpachten von Schiffen.

Die Gesellschaft kann sich an Geschäften sowohl im In- als auch im Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Zweck verfolgen; sie kann weiterhin sämtliche handelsübliche, industrielle und finanzielle Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt auf dem Hauptzweck Bezug haben.

Des Weiteren kann sie in Bezug auf einen Teil oder ihr gesamtes Vermögen Sicherheiten leisten, verpfänden, übertragen, belasten oder auf andere Weise Sicherheiten bestellen und gewähren, um ihren eigenen Verpflichtungen und solchen anderer Gesellschaften nachzukommen und im Allgemeinen zu ihrem eigenen Vorteil und zum Vorteil jeder anderen Gesellschaft oder Person.

Voraussichtliche Kosten

Die voraussichtlichen Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde entstehen, werden ungefähr 900,- EUR betragen.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar, welcher der deutschen Sprache im Verständnis und im Sprachgebrauch mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Anfrage der erschienenen Partei die Urkunde in deutscher Sprache, gefolgt von einer englischen Übersetzung, verfasst wurde, und im Falle einer Abweichung zwischen dem deutschen und englischen Text, die deutsche Fassung maßgeblich sein soll.

Um dieses zu beurkunden wurde diese notarielle Urkunde am vorgenannten Tag in Luxemburg aufgenommen.

Sie wurde dem Bevollmächtigten der erschienenen Partei vorgelesen und von der letzteren und dem unterzeichnenden Notar unterschrieben.

Englische Übersetzung des vorstehenden Textes:

In the year two thousand and ten, on the twelfth day of November.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Chemical Transportation Management B.V., a company organized under the laws of The Netherlands, with registered office at NL-4251 NM Werkendam, Biesboschhaven Zuid 10A, registered with the trade and companies register Kamer van Koophandel (IHK) Brabant under the number 18071681,

in its capacity as sole shareholder of BAS SHIPPING S.A.R.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 2A, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155.061, incorporated on July 30, 2010 pursuant to a deed of Maître Patrick Serres, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on October 8, 2010, number 2124, (the Company),

here represented by Mr. Adriaan Marius VAN BERCHUM, residing at NL-4251 MG Werkendam, Bandijk 45, empowered to represent the Company.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to enact the following:

I. Chemical Transportation Management B.V. is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the Company and represents the entire share capital of the Company;

II. the Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares, having a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125.-) each;

III. the Sole Shareholder takes the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder notes that, article 2 of the articles of association of the Company is restated and shall henceforth be worded as follows:

Art. 2. The purpose of the Company is the carrying out and arranging of inland navigation, the renting and the leasing of ships.

The Company may participate in all, inland or abroad, transactions pursuing a similar purpose; it may further perform all commercial, technical and financial operations connected directly or indirectly with the accomplishment of its purpose.

Additionally, the Company may give guarantees and grant pledges, mortgages or any other types of security interests over all or some of its assets in order to carry out its own obligations or those of other companies and in general for its own advantage or the advantage of all other company or person.

Estimated cost

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 900.-.

Declaration

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

The document having been read to the person appearing, said person appearing, signed together with the notary the present original deed.

Gezeichnet: Adriaan Marius VAN BERCHUM, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 novembre 2010. Relation GRE/2010/3979. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Für gleichlautende Kopie erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 17. Dezember 2010.

Référence de publication: 2010166781/97.

(100194197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Atelier de Restauration Taillefert SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1647 Luxembourg, 37, rue de Gruenewald.

R.C.S. Luxembourg B 82.343.

L'an deux mille dix, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ATELIER DE RESTAURATION TAILLEFERT S.A., ayant son siège social à L-1228 Howald, 18, rue Belle-Vue, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 82.343, constituée suivant acte de Maître Georges D'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 31 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1429 du 10 juin 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Geneviève Reille, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Henri Taillefert, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social à L-1647 Luxembourg, 37, rue de Gruenewald et modification afférente de l'article des statuts.

2. Acceptation de la démission d'un administrateur et décharge.

3. Nomination d'un nouvel administrateur et confirmation du mandat des deux autres administrateurs.

4. Remplacement du commissaire aux comptes actuel par la société AUXILIAIRE GENERALE D'ENTREPRISES S.A.

5. Divers.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-1647 Luxembourg, 37, rue de Gruenewald de sorte que le deuxième paragraphe de l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit de la commune par simple décision du conseil d'administration.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Atelier Taillefert S.à r.l. de son mandat d'administrateur et lui accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de ses fonctions.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer un nouvel administrateur pour une période de six ans:

Michelle Taillefert, née à Paris, le 15 avril 1992, demeurant à L-1647 Luxembourg, 37, rue de Gruenewald,

L'assemblée décide de confirmer le mandat des deux autres administrateurs pour une durée de six ans, ainsi que celui de l'administrateur délégué pour une durée de six ans.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de remplacer le commissaire aux comptes actuel par la société AUXILIAIRE GENERALE D'ENTREPRISES S.A., ayant son siège social à L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener, R.C.S. Luxembourg B 30.718.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2016.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. REILLE, H. TAILLEFERT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 novembre 2010. Relation: LAC/2010/52860. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Référence de publication: 2010167696/65.

(100194494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Dekker & Hensen G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9022 Ettelbruck, Chemin du Camping "Camping Kalkesdelt".

R.C.S. Luxembourg B 137.107.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zwei tausend zehn, den neunzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Maître Jean SECKLER, Notar mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

1.- Herr Eduard DEKKER, Geschäftsführer, geboren in Assen, (Niederlande), am 19. April 1970, wohnhaft in NL-9401 Assen, Groningerstraat 64E, und

2.- Frau Paulien HENSEN, Geschäftsführerin, geboren in Assen, (Niederlande), am 13. Oktober 1973, wohnhaft in NL-9401 Assen, Groningerstraat 64E,

beide hier vertreten durch Frau Sophie BATARDY, Beamtin, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg, auf Grund von 2 (zwei) ihr erteilten Vollmachten, welche nach gehöriger «ne varietur» Signatur, durch die Bevollmächtigte und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleiben.

Welche Komparenten, durch ihren Bevollmächtigten, den amtierenden Notar ersuchen ihre Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

1.- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Dekker & Hensen G.m.b.H.", mit Sitz in L-9022 Ettelbruck, Chemin du Camping «Camping Kalkesdelt» eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 137.107, gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 22. Februar 2008 veröffentlicht im Mémorial C Nummer 900 vom 11. April 2008.

II.- Dass das Gesellschaftskapital zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in ein hundert (100) Anteile von jeweils ein hundert fünf und zwanzig Euro (125,- EUR).

III.- Dass die Komparenten alleinige Anteilhaber der Gesellschaft sind.

IV.- Dass die Komparenten beschliessen die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren, im Verhältnis ihrer Beteiligung an der aufgelösten Gesellschaft.

V.- Dass die Komparenten die finanzielle Situation sowie die Statuten der Gesellschaft bestens kennen.

VI.- Dass die Komparenten, handelnd als Liquidatoren, erklären alle Verbindlichkeiten der Gesellschaft bezahlt zu haben und dass sie persönlich, im Verhältnis zu ihrer Beteiligung, die Zahlung aller Schulden und Verpflichtungen der Gesellschaft, auch solche, die zur Zeit nicht bekannt sind, gewährleisten.

VII.- Dass den Geschäftsführern, Entlast für die Ausübung ihrer Mandate erteilt wird.

VIII.- Dass die Liquidation als ausgeführt und abgeschlossen zu betrachten ist.

IX.- Dass die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während mindestens fünf Jahren am früheren Gesellschaftssitz in NL-9401 Bm Assen, Groningerstraat 64E, aufbewahrt werden.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt 750,- EUR veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Sophie BATARDY, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 novembre 2010. Relation GRE/2010/4100. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE.

Junglinster, den 16. Dezember 2010.

Référence de publication: 2010166839/48.

(100193332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Les Enfants du Vietnam Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8077 Bertrange, 95, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg F 8.568.

STATUTS

Entre les personnes ci-après désignées agissant comme membres fondateurs:

- Monsieur Bernard Ravel, né le 10 mai 1959 à Nice, employé privé, demeurant 64, rue Victor Puisseux, 95100 Argenteuil, de nationalité française,

- Madame Céline Pignon, née le 27 mars 1977, employée privée, demeurant 8, rue des Prés, L-8039 Strassen, de nationalité française,

- Madame Sophie Laguesse, née le 3 avril 1974, avocat, demeurant au 95, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange, de nationalité belge,

et tous ceux qui deviendront membres par la suite:

il a été constitué en date de ce jour une association sans but lucratif régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 et par les statuts qui suivent.

I^{er} - Dénomination, siège et objet

Art. 1^{er}. Une association, dénommée «Les Enfants du Vietnam Luxembourg» (ci-après dénommée l'«Association»), est constituée entre ses membres pour une durée indéterminée.

Art. 2. Son siège est établi à Bertrange.

Il pourra être transféré en tout lieu à Luxembourg-Ville ou dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration.

Art. 3. L'Association a notamment pour objet des projets de coopération au développement au Vietnam qui vise essentiellement à:

- apporter l'assistance matérielle et humaine que requièrent les populations vietnamiennes les plus défavorisées, en priorité les enfants,

- fournir un soutien actif à tout projet d'aide de nature humanitaire, médical ou dans le domaine de l'éducation au Vietnam,
- effectuer des actions de soutien scolaire et économique, et de parrainage d'enfants et de jeunes vietnamiens,
- créer les conditions de développement économique et agricole par des projets ciblés au Vietnam,
- favoriser le développement d'échanges avec le Vietnam dans les domaines les plus variés, aussi bien culturels que professionnels, scientifiques et techniques.

D'une manière générale, les actions de l'Association visent de manière directe ou indirecte l'aide aux enfants du Vietnam, au Vietnam ou ailleurs dans le monde.

L'Association se réserve la possibilité de collaborer avec d'autres associations ayant des objectifs similaires en Asie du sud-est, ou ailleurs dans le monde.

II - Membres et cotisations

Art. 4. L'Association se compose de membres actifs, de membres bienfaiteurs et de membres d'honneur.

a) Sont appelés les membres actifs, les membres de l'association qui participent régulièrement aux activités de l'association, et contribuent donc activement à la réalisation des objectifs. Ils payent une cotisation annuelle.

b) Sont appelés les membres bienfaiteurs, les membres de l'association qui apportent un soutien financier à l'association et qui font don d'une participation financière supérieure à la cotisation. Seuls les membres bienfaiteurs ayant réglé leur cotisation ont un droit de vote lors des Assemblées Générales.

c) Les membres d'honneur: ce titre peut être décerné par le Conseil d'Administration aux personnes qui rendent ou ont rendu des services importants à l'Association. Ils sont dispensés du paiement de la cotisation annuelle mais conservent le droit de participer aux Assemblées Générales.

Sont des Membres Votants les membres actifs, les membres bienfaiteurs ayant réglé leur cotisation et les membres d'honneur au sens du présent article. Les Membres Votants ont seuls les droits prévus par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif.

Art. 5. Le nombre de membres de l'association ne peut pas être inférieur à trois (3).

L'admission de nouveaux membres est décidée par le Conseil d'Administration et ratifiée lors de l'Assemblée Générale suivante. Le refus d'admission ne fait l'objet d'aucun recours.

Chaque membre prend l'engagement de respecter les présents statuts, qui lui seront communiqués sur demande à son admission dans l'Association.

Art. 6. Le montant de la cotisation est fixé annuellement par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration.

Art. 7. La qualité de membre se perd:

- par décès;
- par démission écrite reçue par le Conseil d'Administration;
- par exclusion prononcée par l'Assemblée Générale pour infraction aux présents statuts ou motif grave portant préjudice à l'Association;
- par radiation prononcée par l'Assemblée Générale pour non paiement de la cotisation due.

Le Conseil d'Administration peut suspendre, jusqu'à décision de l'Assemblée Générale, les membres qui se seraient rendus coupables de violation des statuts ou de tout autre motif grave, notamment le non paiement de la cotisation due.

III - Assemblées Générales

Art. 8. L'Assemblée Générale a spécialement dans ses attributions:

- la modification des statuts,
- la nomination et la révocation des Administrateurs,
- l'approbation des budgets et des comptes,
- la dissolution de l'Association,
- l'exclusion et la radiation des membres de l'Association,
- la nomination du commissaire aux comptes.

Les Assemblées Générales se composent de tous les membres de l'Association à quelque titre qu'ils soient affiliés. Elle se réunit une fois par an sur convocation du Conseil d'Administration ou sur la demande des membres représentant au moins un cinquième des membres de l'Association.

Les convocations doivent mentionner l'ordre du jour et sont adressées aux membres quinze jours à l'avance au moins.

Les Membres Votants peuvent se faire représenter à toute assemblée par un autre Membre Votant ou par un tiers.

Il est tenu une feuille de présence qui est signée par chaque Membre Votant présent ou par le mandataire de chaque Membre Votant représenté.

Le Président du Conseil d'Administration au sens de l'article 14 des présents statuts, assisté des Administrateurs du Conseil d'Administration, préside l'Assemblée Générale.

Il peut proposer à l'Assemblée Générale de statuer sur tout point non repris à l'ordre du jour.

Art. 9. L'Assemblée Générale Ordinaire entend les rapports sur la gestion du Conseil d'Administration notamment sur la situation morale et financière de l'Association.

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir délibéré et statué sur les différents rapports, approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant et délibère sur les autres questions figurant à l'ordre du jour.

Elle pourvoit au renouvellement des membres du Conseil d'Administration selon les conditions prévues à l'article 11 des présents statuts.

Elle fixe aussi le montant de la cotisation annuelle à verser par les membres de l'Association.

Les décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des Membres Votants présents ou représentés.

Art. 10. L'Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée et tenue dans les conditions prévues à l'article 8 des présents statuts.

Les décisions sont prises à la majorité des Membres Votants présents ou représentés. Les Membres Votants peuvent se faire représenter à toute Assemblée Générale Extraordinaire par un autre Membre Votant ou par un tiers.

Les votes ont lieu à main levée, sauf si le quart au moins des Membres Votants présents demande un scrutin secret.

Quant à la dissolution, celle-ci est réglée par l'article 21.

IV - Conseil d'Administration

Art. 11. L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé au minimum de trois (3) Administrateurs élus au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire par les Membres Votants présents ou représentés.

Les Administrateurs du Conseil d'Administration sont élus pour trois ans (3) et sont rééligibles.

En cas de carence (décès, démission, exclusion, radiation) d'un ou plusieurs Administrateur(s), le Conseil d'Administration pourvoit provisoirement au remplacement de ses Administrateurs manquants. Il est procédé à leur remplacement définitif par la prochaine Assemblée générale. Les pouvoirs des Administrateurs ainsi élus prennent fin au moment où devait normalement expirer le mandat des Administrateurs remplacés.

Art. 12. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président du Conseil d'Administration ou de deux Administrateurs, chaque fois que l'intérêt de l'Association l'exige et au moins deux fois par an.

La présence de la moitié au moins des Administrateurs est nécessaire pour que le Conseil d'Administration puisse délibérer valablement. Les décisions sont prises à la majorité des Administrateurs présents ou représentés.

Chaque Administrateur peut être représenté aux réunions du Conseil d'Administration par un autre Administrateur.

Toutes les décisions du Conseil d'Administration sont consignées dans un registre et signées du Président du Conseil d'Administration.

Art. 13. Le Conseil d'Administration est investi d'une manière générale des pouvoirs les plus étendus dans la limite des buts de l'Association et dans le cadre des résolutions adoptées par les Assemblées Générales.

Il peut autoriser tous actes et opérations permis à l'association et qui ne sont pas réservés à l'Assemblée Générale.

Il peut notamment faire tous les actes, achats, aliénations et investissements reconnus nécessaires, des biens et valeurs appartenant à l'Association et passer les marchés et contrats nécessaires à la poursuite de son objet.

Il se prononce sur toutes les admissions des membres de l'Association et confère les éventuels titres de membre d'honneur. Il prononce également les éventuelles mesures de suspension des membres conformément à l'article 7 des présents statuts.

Il fait ouvrir tout compte en banque, effectue tout emploi de fonds, sollicite toutes subventions, requiert toutes inscriptions et transcriptions utiles.

Il peut déléguer tout ou partie de ses attributions à certains de ses membres ou à des tiers.

Toute délégation doit faire l'objet d'une mention sur le procès-verbal de la réunion suivante du Conseil d'Administration.

V - Ressources, dépenses et exercice social

Art. 14. Les ressources de l'Association se composent:

- des cotisations annuelles versées par ses membres,
- des subsides éventuellement versés par les pouvoirs publics intéressés à la poursuite de l'objet de l'Association,
- des subventions spéciales accordées par les particuliers, les collectivités ou toutes entreprises,
- des dons et legs que l'Association peut recevoir dans les conditions de l'article 16 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Art. 15. Les dépenses assumées pour le compte de l'association sur mandat du Conseil d'Administration, peuvent faire l'objet d'avances ou de remboursements sur justificatifs si approuvées par le Conseil d'Administration. Les membres du Conseil d'Administration ne peuvent percevoir aucune rétribution de leur mandat.

Art. 16. La vérification de l'état des recettes et des dépenses de l'Association devra être faite par un commissaire aux comptes, élu à cet effet par l'Assemblée Générale pour une durée de 3 ans.

Le commissaire aux comptes sortant est rééligible.

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année. Exceptionnellement, le premier exercice commence le jour de l'approbation des statuts par l'assemblée constitutive et se terminera le 31 décembre 2011.

Il est tenu une comptabilité faisant apparaître annuellement le compte d'exploitation, le résultat de l'exercice et le bilan.

VI - Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés conformément aux prescriptions de l'article 8 de la loi du 21 avril 1928 sur les Associations sans but lucratif, et ses amendements.

VII - Dissolution

Art. 19. L'Assemblée Générale peut prononcer la dissolution de l'Association si au moins deux tiers de ses membres sont des Membres Votants présents ou représentés à ladite Assemblée Générale. La dissolution ne sera admise que si elle est votée à la majorité des deux tiers des membres présents.

En cas de décision de dissolution de l'Association, son patrimoine sera affecté, après apurement du passif éventuel, selon les décisions de l'Assemblée Générale, à une association ayant un but similaire ou à une œuvre de bienfaisance.

Le Président du Conseil d'Administration, ou toute autre personne désignée à cet effet par le Conseil d'Administration, est chargé(e) de remplir toutes les formalités de déclaration et de publication prévues par la loi du 21 avril 1928 précitée, et ses amendements.

VIII - Règlement d'ordre intérieur

Art. 20. Un règlement d'ordre intérieur peut être établi par le Conseil d'Administration qui le fait alors approuver par l'Assemblée Générale. Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les présents statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'Association.

IX - Dispositions interprétatives

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts il y a lieu de se référer à la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Les statuts, approuvés par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg, le 10 novembre 2010, prennent effet à compter de ce jour.

Céline PIGNON / Bernard RAVEL, représenté par S. LAGUESSE / Sophie LAGUESSE.

Référence de publication: 2010167598/168.

(100193413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Ecka Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 361.800,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 155.464.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale extraordinaire le 16 Décembre 2010

1. Par exception, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de repousser la fin de son exercice comptable du 31/12/2010 au 31/12/2011.

2. Ensuite les exercices comptables débiteront les 1^{er} janvier et s'achèveront les 31 décembre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 Décembre 2010.

Référence de publication: 2010166856/14.

(100194121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Coloris Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 144.855.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société de droit des Iles Vierges Britanniques GCP International Ltd, ayant son siège social à Tortola, 3076 Sir Francis Drake's Highway, Road Town (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par Monsieur Cornelius Martin BECHTEL, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme Coloris Investments S.A., ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, R.C.S. Luxembourg numéro B 144.855, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 février 2009, publié au Mémorial C numéro 579 du 17 mars 2009, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 septembre 2009, publié au Mémorial C numéro 2033 du 16 octobre 2009.

II.- Que le capital social de la société anonyme Coloris Investments S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par deux cent quarante-huit (248) actions avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

III.- Que la comparante est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la susdite société Coloris Investments S.A..

IV.- Que l'activité de la société Coloris Investments S.A. ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme Coloris Investments S.A. est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des actions.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à sept cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Cornelius Martin BECHTEL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 novembre 2010. Relation GRE/2010/4099. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 16 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166804/53.

(100193329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Fivim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 77.842.

Im Jahre zwei tausend zehn, den dreissigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft "FIVIM S.A.", mit Sitz in L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 77842, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Jean-Paul HENCKS, Notar mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, am 13. September 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 151 vom 27. Februar 2001.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Jean REUTER, geprüfter Buchhalter, beruflich wohnhaft in Strassen welcher zur Schriftführerin Frau Denise WEIS, Gesellschaftsverwalterin, beruflich wohnhaft in Strassen, ernennt.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herrn Georges REUTER, geprüfter Buchhalter, beruflich wohnhaft in Strassen.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung "ne varietur" unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

1. Umwandlung der Gesellschaft in eine Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen („société de patrimoine familial", abgekürzt "SPF"), gemäss den Bestimmungen des Gesetzes vom 11. Mai 2007, betreffend die Errichtung einer Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen.

2. Abänderung von Artikel 1 gemäss den Bestimmungen des Gesetzes vom 11. Mai 2007, betreffend die Errichtung einer Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen:

Art. 1. „Unter der Bezeichnung "FIVIM SPF S.A.", (hiernach die "Gesellschaft"), besteht eine Aktiengesellschaft qualifiziert als Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen, („société de patrimoine familial", abgekürzt "SPF"), welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.“

3. Abänderung des Gesellschaftszweckes und dementsprechende Änderung von Artikel 4 wie folgt:

Art. 4. „Der einzige Gesellschaftszweck ist der Erwerb, der Besitz, die Verwaltung und Veräußerung von Finanzanlagen unter Ausschluss jeder Art von Geschäftstätigkeit. Unter Finanzanlagen sind zu verstehen (i) Finanzinstrumente im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005 über Finanzgarantieverträge und (ii) Barmittel und Guthaben jedweder Art die auf Konten gehalten werden.

Das Halten einer Beteiligung an einer Gesellschaft ist nur gestattet unter der Bedingung dass die Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen sich nicht in die Verwaltung dieser Gesellschaft einmischt.

Die Gesellschaft wird alle Vorkehrungen treffen um ihre Rechte zu wahren und wird sämtlichen Tätigkeiten jedweder Art nachgehen die sich auf ihren Gesellschaftszweck beziehen oder im dienlich sind, dies jedoch innerhalb der Grenzen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Verwaltungsgesellschaften für Familienvermögen i.e. sociétés de gestion de patrimoine familial.“

4.- Anpassung des Gesetzestextes und dementsprechende Abänderung von Artikel 21.

5. Verschiedenes.

Die Ausführungen des Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasst die Versammlung, nach vorheriger Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Gesellschaft in eine Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen („société de patrimoine familial", abgekürzt "SPF"), gemäss den Bestimmungen des Gesetzes vom 11. Mai 2007, betreffend die Errichtung einer Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen, umzuwandeln:

Art. 1. „Unter der Bezeichnung “FIVIM SPF S.A.”, (hiernach die "Gesellschaft"), besteht eine Aktiengesellschaft qualifiziert als Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen, („société de patrimoine familial", abgekürzt "SPF"), welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.“

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftszweck abzuändern und dementsprechend Artikel 4 wie folgt umzuändern:

Art. 4. „Der einzige Gesellschaftszweck ist der Erwerb, der Besitz, die Verwaltung und Veräußerung von Finanzanlagen unter Ausschluss jeder Art von Geschäftstätigkeit. Unter Finanzanlagen sind zu verstehen (i) Finanzinstrumente im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005 über Finanzgarantieverträge und (ii) Barmittel und Guthaben jedweder Art die auf Konten gehalten werden.

Das Halten einer Beteiligung an einer Gesellschaft ist nur gestattet unter der Bedingung dass die Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen sich nicht in die Verwaltung dieser Gesellschaft einmischt.

Die Gesellschaft wird alle Vorkehrungen treffen um ihre Rechte zu wahren und wird sämtlichen Tätigkeiten jedweder Art nachgehen die sich auf ihren Gesellschaftszweck beziehen oder im dienlich sind, dies jedoch innerhalb der Grenzen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Verwaltungsgesellschaften für Familienvermögen i.e. sociétés de gestion de patrimoine familial.“

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 21 den Bestimmungen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Verwaltungsgesellschaften für Familienvermögen, und dementsprechend Artikel 21 wie folgt umzuändern:

Art. 21. „Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Verwaltungsgesellschaften für Familienvermögen (sociétés de gestion de patrimoine familial), einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.“

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt 850 Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Erklärung

Die Versammlung erklärt im Namen der dinglich Begünstigten der Gesellschaft dass das Gesellschaftsvermögen nicht von irgendeiner Tätigkeit stammt, die nach Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches oder Artikel 8-1 des Gesetzes vom 19. Februar 1973 betreffend den Handel von Arzneimitteln und die Bekämpfung der Drogenabhängigkeit oder einer terroristischen Handlung im Sinne des Artikels 135-5 des Strafgesetzbuches (als Finanzierung des Terrorismus definiert).

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J. REUTER; D. WEIS; G. REUTER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} décembre 2010. Relation: LAC/2010/53224. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 17. Dezember 2010.

Référence de publication: 2010166892/96.

(100193846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

PA EnerChem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 148.254.

Le conseil d'administration a pris note de la démission de Monsieur Tom ALMGREN de son mandat d'administrateur, avec effet au 13 décembre 2010.

Pour extrait conforme

LVM

Mandataire

Référence de publication: 2010168000/12.

(100194962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

L'Avenir Financial Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 110.716.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the tenth of December;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Mr. Thomas GRAFENAUER, with private address at Les Girards, 45570 Ouzouer-sur-Loire (France) (the "Principal"), here represented by Mrs. Raymonde JALLON, employee, residing professionally at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (the "Proxyholder"), by virtue of a proxy under private seal given under private seal in Ouzouer-sur-Loire (France), on December 10, 2010, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxyholder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. "L'Avenir Financial Holding S.à r.l." (the "Company"), having its registered office at L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B, number 110 716, has been incorporated by deed of Me Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, on September 14th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 147 of January 21st, 2006.

II. The issued share capital of the Company is presently one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-), divided into height hundred (800) shares with a nominal value of one hundred twenty five Euro (EUR 125.-) each, all fully paid up.

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal is the holder of all shares of the Company referred to above and, as the sole shareholder, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased and that it has realised, received or will take over all assets of the Company and acknowledges that all the third party liabilities of the Company have been fully paid off or duly provisioned for, and that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, whether presently known or unknown.

VI. The Principal gives discharge to all managers of the Company in respect of the execution of their mandate up to this date.

VII. The shareholder's register and all the shares of the Company shall be cancelled.

VIII. The Principal declares that the Company is hereby liquidated and that the liquidation is closed.

IX. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately nine hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Thomas GRAFENAUER, ayant son adresse privée au Les Girards, 45570 Ouzouer-sur-Loire, France "Mandant"),

ici représenté par Madame Raymonde JALLON, employée, demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Ouzouer-sur-Loire

(France), le 10 décembre 2010, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera être soumise à la formalité de l'enregistrement.

I. "L'Avenir Financial Holding S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 110716, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 14 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 147 du 21 janvier 2006.

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de cent mille euros (EUR 100.000,-), représenté par huit cents (800) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq euros (EUR 125,-), entièrement libérées.

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV. Le Mandant est détenteur de l'ensemble des parts sociales de la Société et, en tant qu'associé unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V. Le Mandant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il a réalisé, a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, que l'ensemble des dettes de la Société à l'égard de tiers ont été réglées ou sont dûment provisionnées, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution, connues ou inconnues à ce jour.

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des parts et de toutes les parts sociales de la Société.

VIII. Le Mandant déclare que la Société est ainsi liquidée et que la liquidation est clôturée.

IX. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. JALLON, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 décembre 2010. LAC/2010/56016. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): p.d. Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166968/92.

(100193838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Lubowski S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9707 Clervaux, 23, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 99.448.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire des associés de Lubowski S.à.r.l. tenue le 16 décembre 2010 à 11.00 heures à Clervaux

L'assemblée révoque avec effet immédiat le mandat de Madame Nicole REILAND, de son poste de gérant technique.

L'assemblée décide à l'unanimité de confirmer, pour une durée illimitée, au poste de gérant unique (administratif et technique) Monsieur Fernand LUBOWSKI, né à Huldange le 07/07/1955 et demeurant à L-9707 Clervaux, 23, Rue de la Gare.

Il pourra engager la société par sa seule signature.

Pour extrait sincère et conforme

Le gérant

Référence de publication: 2010167944/16.

(100194947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Plaza Trust S.A., Société Anonyme Soparfi.
Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.
R.C.S. Luxembourg B 46.985.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010175630/10.

(100202653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Natec S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 33.445.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, domicilié professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de CAPITA TRUSTEES LIMITED, ayant son siège social au 12, Castle Street, St Helier, Jersey, JE2 3RT, Trustee du NATINEC TRUST,

"le mandant"

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandataire a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme holding NATEC S.A., R.C.S. Luxembourg B numéro 33.445, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été constituée le 29 mars 1990 suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 357 du 2 octobre 1990, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant décisions prises par le conseil d'administration en date du 27 mars 2001 dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 985 du 9 novembre 2001.

2. Que le capital social de la société s'élève à EUR 75.000,- (soixantequinze mille euros) représenté par 3.000 (trois mille) actions de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que le mandant est devenu propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme holding NATEC S.A..

4. Que le mandant, en tant qu'actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que le mandant, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme holding NATEC S.A., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que le mandant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, il déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

9. Que le mandataire ou le notaire peut procéder à l'annulation des actions de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO Tax & Accounting.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Pierre LENTZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 novembre 2010. Relation GRE/2010/4107. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 16 décembre 2010.

Référence de publication: 2010167016/49.

(100193337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Natinco S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 9.018.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, domicilié professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de CAPITA TRUSTEES LIMITED, ayant son siège social au 12, Castle Street, St. Helier, Jersey, JE2 3RT, Trustee du NATINEC TRUST,

"le mandant"

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandataire a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme holding NATINCO S.A., R.C.S. Luxembourg B numéro 9.018, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été constituée le 29 avril 1970 suivant acte notarié publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 132 du 7 août 1970, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 10 décembre 1999 suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 136 du 10 février 2000.

2. Que le capital social de la société s'élève à EUR 11.935.000 (onze millions neuf cent trente-cinq mille euros) représenté par 119.350 (cent dix-neuf mille trois cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

3. Que le mandant est devenu propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme holding NATINCO S.A..

4. Que le mandant, en tant qu'actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que le mandant, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme holding NATINCO S.A., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que le mandant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, il déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

9. Que le mandataire ou le notaire peut procéder à l'annulation des actions de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO Tax & Accounting.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Pierre LENTZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 novembre 2010. Relation GRE/2010/4106. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 16 décembre 2010.

Référence de publication: 2010167017/49.

(100193336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

**Quatrième Place SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Quatrième Place S.A.H.).**

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 20.787.

Im Jahre zwei tausendzehn, den dreissigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft "QUATRIEME PLACE S.A.H.", mit Sitz in L-Strassen, 3, Rue Thomas Edison, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 20787, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Jean SECKLER, Notar mit dem Amtswohnsitz in Junglinster, am 1. September 1983, veröffentlicht im Mé-morial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 292 vom 25. Oktober 1983.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Jean REUTER, geprüfter Buchhalter, beruflich wohnhaft in Strassen welcher zur Schriftführerin Frau Denise WEIS, Gesellschaftsverwalterin, beruflich wohnhaft in Strassen, ernannt.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herrn Georges REUTER, geprüfter Buchhalter, beruflich wohnhaft in Strassen.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung "ne varietur" unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

1. Umwandlung der Gesellschaft in eine Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen („société de patrimoine familial", abgekürzt "SPF"), gemäss den Bestimmungen des Gesetzes vom 11. Mai 2007, betreffend die Errichtung einer Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen.

2. Abänderung von Artikel 1 gemäss den Bestimmungen des Gesetzes vom 11. Mai 2007, betreffend die Errichtung einer Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen:

Art. 1. „Unter der Bezeichnung "QUATRIEME PLACE SPF S.A.", (hiernach die "Gesellschaft"), besteht eine Aktiengesellschaft qualifiziert als Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen, („société de patrimoine familial", abgekürzt "SPF"), welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.“

3. Abänderung des Gesellschaftszweckes und dementsprechende Änderung von Artikel 4 wie folgt:

Art. 4. „Der einzige Gesellschaftszweck ist der Erwerb, der Besitz, die Verwaltung und Veräußerung von Finanzanlagen unter Ausschluss jeder Art von Geschäftstätigkeit. Unter Finanzanlagen sind zu verstehen (i) Finanzinstrumente im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005 über Finanzgarantieverträge und (ii) Barmittel und Guthaben jedweder Art die auf Konten gehalten werden.

Das Halten einer Beteiligung an einer Gesellschaft ist nur gestattet unter der Bedingung dass die Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen sich nicht in die Verwaltung dieser Gesellschaft einmischt.

Die Gesellschaft wird alle Vorkehrungen treffen um ihre Rechte zu wahren und wird sämtlichen Tätigkeiten jedweder Art nachgehen die sich auf ihren Gesellschaftszweck beziehen oder im dienlich sind, dies jedoch innerhalb der Grenzen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Verwaltungsgesellschaften für Familienvermögen i.e. sociétés de gestion de patrimoine familial.“

4.- Anpassung des Gesetzestextes und dementsprechende Abänderung von Artikel 16.

5. Verschiedenes.

Die Ausführungen des Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasst die Versammlung, nach vorheriger Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Gesellschaft in eine Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen („société de patrimoine familial", abgekürzt "SPF"), gemäss den Bestimmungen des Gesetzes vom 11. Mai 2007, betreffend die Errichtung einer Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen, umzuwandeln:

Art. 1. „Unter der Bezeichnung “QUATRIEME PLACE SPF S.A.”, (hiernach die "Gesellschaft"), besteht eine Aktiengesellschaft qualifiziert als Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen, („société de patrimoine familial", abgekürzt "SPF"), welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.“

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftszweck abzuändern und dementsprechend Artikel 4 wie folgt umzuändern:

Art. 4. „Der einzige Gesellschaftszweck ist der Erwerb, der Besitz, die Verwaltung und Veräußerung von Finanzanlagen unter Ausschluss jeder Art von Geschäftstätigkeit. Unter Finanzanlagen sind zu verstehen (i) Finanzinstrumente im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005 über Finanzgarantieverträge und (ii) Barmittel und Guthaben jedweder Art die auf Konten gehalten werden.

Das Halten einer Beteiligung an einer Gesellschaft ist nur gestattet unter der Bedingung dass die Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen sich nicht in die Verwaltung dieser Gesellschaft einmischt.

Die Gesellschaft wird alle Vorkehrungen treffen um ihre Rechte zu wahren und wird sämtlichen Tätigkeiten jedweder Art nachgehen die sich auf ihren Gesellschaftszweck beziehen oder im dienlich sind, dies jedoch innerhalb der Grenzen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Verwaltungsgesellschaften für Familienvermögen i.e. sociétés de gestion de patrimoine familial.“

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 16 den Bestimmungen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Verwaltungsgesellschaften für Familienvermögen, und dementsprechend Artikel 16 wie folgt umzuändern:

Art. 16. „Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Verwaltungsgesellschaften für Familienvermögen (sociétés de gestion de patrimoine familial), einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.“

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt 850 Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Erklärung

Die Versammlung erklärt im Namen der dinglich Begünstigten der Gesellschaft dass das Gesellschaftsvermögen nicht von irgendeiner Tätigkeit stammt, die nach Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches oder Artikel 8-1 des Gesetzes vom 19. Februar 1973 betreffend den Handel von Arzneimitteln und die Bekämpfung der Drogenabhängigkeit oder einer terroristischen Handlung im Sinne des Artikels 135-5 des Strafgesetzbuches (als Finanzierung des Terrorismus definiert).

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J. REUTER; D. WEIS; G. REUTER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} décembre 2010. Relation: LAC/2010/53226. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 17. Dezember 2010.

Référence de publication: 2010167057/98.

(100194207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Reech AiM Group, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.129.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58238 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010175640/10.

(100202635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Tigris Elingue S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 155.681.

L'an deux mille dix, le seize décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Lukas SEDLATY, né le 26 octobre 1974 à Nymburk (République Tchèque), domicilié à Jugoslávských par-tyzánu 676/10, Bubeneč, CZ-160 00 Praha (Prague), République Tchèque,

ici représenté par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

Ladite procuration, est restée annexée à l'acte de constitution de la société, reçu par le notaire Jean SECKLER, enregistré à Grevenmacher, le 27 septembre 2010. Relation GRE/2010/3213, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2365 du 4 novembre 2010.

Le comparant, agissant en sa qualité de mandataire, représentant l'intégralité du capital social, de la société à responsabilité limitée Tigris Elingue S.à r.l., ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 155681, a requis le notaire instrumentant ce qui suit.

Suite à des erreurs matérielles qui se sont glissées dans l'acte en question il y a lieu de rectifier le nom du gérant et de l'associé de la Société sur toute la longueur du texte, il y a lieu de lire «Lukas SEDLATY», et

Pour des besoins du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, l'acte de constitution de Tigris Elingue S.à r.l., a été déposé au RCS Luxembourg en date du 29 septembre 2010, référence L100147653.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 décembre 2010. Relation: GRE/2010/4469. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 décembre 2010.

Référence de publication: 2010167110/33.

(100193705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Deep Carribean Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 37.103.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le treize décembre 2010.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

HAVELET TRUST, c/o Maitland Switzerland S.A., 12, rue de l'Arquebuse, P.O. Box 5726 à CH-1211 Geneva 11, ici représenté par Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, en vertu d'une procuration délivrée à Genève le 7 décembre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

Que la société anonyme «DEEP CARRIBEAN INVESTMENTS S.A.», ayant son social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg, sous le numéro B 37 103, a été constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 24 avril 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de 1991 page 20.710. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte tenu sous seing privé (conversion en euros) en date du 4 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 448 du 20 mars 2002.

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à deux cent cinquante mille trois cent trente-cinq euros (250.335,- EUR), représenté par cinq mille cinq cent soixante-trois (5.563) actions d'une valeur nominale de quarante-cinq euros (45,- EUR), toutes souscrites et entièrement libérées.

Que le comparant HAVELET TRUST, prénommé, est et restera propriétaire de toutes les actions de ladite Société.

Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, il déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société, avec effet à ce jour.

Le Comparant déclare en outre prendre à sa propre charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société «DEEP CARRIBEAN INVESTMENTS S.A.» et qu'il entreprendra, en les prenant personnellement à sa charge, toutes mesures requises en vue de l'engagement qu'elle a pris à cet effet.

Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au moment de la dissolution.

Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq (5) années.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: P. Van Nugteren et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2010. LAC/2010/56730. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Référence de publication: 2010167786/45.

(100194616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Akka Development, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 240.000,00.

Siège social: L-2361 Strassen, 5, rue des Primeurs.

R.C.S. Luxembourg B 154.620.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 18 novembre 2010

1. L'associé unique décide de constituer deux classes de gérants; des gérants de rang 1 et des gérants de rang 2, ayant les pouvoirs de gérants tels que décrits aux articles 7 et 8 des statuts de la Société.

2. En conséquence de quoi, l'associé unique décide de nommer:

- La société à responsabilité limitée HMR, établie et ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 134163, en qualité de gérant de rang 1, avec effet rétroactif au 12 juillet 2010 et jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle devant les approuver les comptes annuels au 31 décembre 2011,

- Monsieur Christophe DELATTRE, né le 5 décembre 1968 à Orléans, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg en qualité de gérant de rang 2 avec effet au 18 novembre 2010 et jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle devant les approuver les comptes annuels au 31 décembre 2011,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010167705/20.

(100194825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Russian Acquisition Company N°1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 145.125.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010175644/10.

(100203108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Fitech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1261 Luxembourg, 125, rue Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 125.773.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 13 décembre 2010

Il ressort du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue au siège de la société en date du 13 décembre 2010, que:

1. Le siège social de la société est transféré à L-1261 Luxembourg, 125, rue de Bonnevoie.

Pour extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010167833/14.

(100194690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Frog Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 115.233.

Aux actionnaires

J'ai le regret de vous remettre, par la présente, ma démission en tant qu'Administrateur Administrateur-délégué de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Bruno BEERNAERTS.

Référence de publication: 2010167836/11.

(100194959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Frog Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 115.233.

Aux actionnaires

J'ai le regret de vous remettre, par la présente, ma démission en tant qu'Administrateur et Administrateur-délégué de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Alain LAM.

Référence de publication: 2010167837/11.

(100194959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Mencor (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 52.433.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 13 septembre 2010 que:

1. La démission de la société BF CONSULTING S.à r.l, en tant que commissaire a été acceptée.
2. A été élue, en remplacement du commissaire démissionnaire:

La société Réviconsult S.à r.l., ayant son siège social au 16, rue Jean l'aveugle, L-1148 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.013.

Le mandat du nouveau commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010167962/18.

(100194580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Farton S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 974.000,00.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 49.230.

In the year two thousand and ten,
on the nineteenth day of November.

before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Farton S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed of 11 November 1994, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 61 of 7 February 1995 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 49.230 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary, of 30 October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 77 of 11 January 2008.

The meeting was declared open at 3.35 p.m. by Mr Marc LOESCH, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Ms Danièle BUCHLER, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Charles MONNIER, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of fifty-one million five hundred and forty-seven thousand nine hundred and forty-five euro (EUR 51,547,945.-) so as to raise it from its present amount of nine hundred and seventy-four thousand euro (EUR 974,000.-) to fifty-two million five hundred and twenty-one thousand nine hundred and forty-five euro (EUR 52,521,945.-), without issue of new shares, by way of a contribution in cash to be made by the sole shareholder of the Company.

2 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

3 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of fifty-one million five hundred and forty-seven thousand nine hundred and forty-five euro (EUR 51,547,945.-) so as to raise it from its present amount of nine hundred and seventy-four thousand euro (EUR 974,000.-) to fifty-two million five hundred and twenty-one thousand nine hundred and forty-five euro (EUR 52,521,945.-), without issue of new shares, by way of a contribution in cash to be made by the sole shareholder of the Company.

Payment

Thereupon appeared the represented sole shareholder, declared to fully pay in cash the capital increase.

The amount of fifty-one million five hundred and forty-seven thousand nine hundred and forty-five euro (EUR 51,547,945.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders resolved to accept the said payment.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolution. Said paragraph will from now on read as follows:

“ **Art. 5.** The subscribed corporate capital of the Company is fixed at fifty-two million five hundred and twenty-one thousand nine hundred and forty-five euro (EUR 52,521,945.-) divided into thirty-nine thousand two hundred eighty-six (39,286) shares without any par value”.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand five hundred euro.

There being no other business on the agenda, the meeting was closed at 3.35 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuf novembre,

par-devant nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Farton S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié reçu en date du 11 novembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 61 du 7 février 1995, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B49.230 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné, en date du 30 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 77, en date du 11 janvier 2008.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 15.35 heures sous la présidence de Maître Marc LOESCH, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Maître Danièle BUCHLER, avocat, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Charles MONNIER, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cinquante et un millions cinq cent quarante-sept mille neuf cent quarante-cinq euros (EUR 51.547.945.-) pour le porter de son montant actuel de neuf cent soixante-quatorze mille euros (EUR 974.000.-) à cinquante-deux millions cinq cent vingt et un mille neuf cent quarante-cinq euros (EUR 52.521.945.-), sans émission de nouvelles actions, par un apport en espèces de l'actionnaire unique de la Société.

2 Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

3 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinquante et un millions cinq cent quarante-sept mille neuf cent quarante-cinq euros (EUR 51.547.945,-) pour le porter de son montant actuel de neuf cent soixante-quatorze mille euros (EUR 974.000,-) à cinquante-deux millions cinq cent vingt et un mille neuf cent quarante-cinq euros (EUR 52.521.945,-), sans émission de nouvelles actions, par un apport en numéraire de l'actionnaire unique de la Société.

Paiement

Ensuite a comparu l'actionnaire unique tel que représenté, qui a déclaré payer la totalité du montant de l'augmentation de capital en espèces.

Le montant de cinquante et un millions cinq cent quarante-sept mille neuf cent quarante-cinq euros (EUR 51.547.945,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ledit paiement.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à cinquante-deux millions cinq cent vingt et un mille neuf cent quarante-cinq euros (EUR 52.521.945,-), divisé en trente-neuf mille deux cent quatre-vingtsix (39.286) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à six mille cinq cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.55 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. LOESCH, D. BUCHLER, C. MONNIER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14565. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010167821/141.

(100194618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Global Consolidated Invest Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 85.078.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand ten, on the thirteenth of December.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

The undersigned FINFIELD INVESTMENTS S.A., having its registered office Calle 53 Este, Urb. Marbella, Torre Swiss bank, Piso 2 in Panama (Republic of Panama), here represented by Mr. Pieter VAN NUGTEREN, private employee, with professional address in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, by virtue of a proxy given in Panama on November 5, 2010.

The prenamed proxy, signed "ne varietur" by the undersigned party and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to enact the following declarations and statements:

That the company "GLOBAL CONSOLIDATED INVEST LUXEMBOURG S.à.r.l.", with registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the

number B 85 078 has been incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by deed of the notary Alphonse LENTZ, notary then residing in Remich, dated December 19, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 556, dated April 10, 2002.

That the issued share capital of the Company is set at thirteen thousand euro (13.000,- EUR), represented by one hundred thirty (130) shares with a par value of one hundred euro (100,- EUR) fully subscribed and paid-up.

That GLOBAL CONSOLIDATED INVEST LUXEMBOURG LIMITED prenamed, is and will continue to be the owner of all the issued shares of the Company.

That in its quality of sole participant of the company, FINFIELD INVESTMENTS S.A. hereby expressly states to proceed to the dissolution and the liquidation of the Company, as per to day.

The Sole Shareholder declares further on to take over on its own account, all the assets and liabilities whether known or unknown of the company and that it will undertake under its own liability any steps which are required to fulfil said commitments taken by itself in relation with the assets and liabilities of the Company.

That full and entire discharge is granted to the managers of the Company for the execution of their mandates until the dissolution.

That the books and corporate documents relating to the Company will remain at the registered office, where they will be kept in custody during a period of five (5) years.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surnames, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le treize décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

FINFIELD INVESTMENTS S.A., ayant son siège social Calle 53 Este, Urb. Marbella, Torre Swiss bank, Piso 2 à Panama (République du Panama), ici représentée par Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, en vertu d'une procuration délivrée à Panama le 5 novembre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

Que la société anonyme «GLOBAL CONSOLIDATED INVEST LUXEMBOURG S.à.r.l.», ayant son social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg, sous le numéro B 85 078, a été constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, alors de résidence à Remich, en date du 19 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 556 du 10 avril 2002.

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à treize mille euros (13.000,- EUR), représenté par cent trente (130) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), toutes souscrites et entièrement libérées.

Que la comparante FINFIELD INVESTMENTS S.A. prénommée, est et restera propriétaire de toutes les actions de ladite Société.

Qu'en tant qu'associée unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société, avec effet à ce jour.

La Comparante déclare en outre prendre à sa propre charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société «GLOBAL CONSOLIDATED INVEST LUXEMBOURG S.à.r.l.» et qu'elle entreprendra, en les prenant personnellement à sa charge, toutes mesures requises en vue de l'engagement qu'elle a pris à cet effet.

Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leur mandat jusqu'au moment de la dissolution.

Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq (5) années.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: P. Van Nugteren et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2010. LAC/2010/56729. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Référence de publication: 2010167851/85.

(100194617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Pinnacle Founders Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.483.

—
RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ces comptes annuels rectificatifs viennent remplacer les comptes annuels au 31 décembre 2009, enregistrés et déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 05 mars 2010 sous le numéro N° L100032936.05, qui avaient été publiés au Mémorial C N° 759 du 12 avril 2010 sous la référence de publication 2010034625/14.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010168014/14.

(100194954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Frog Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 115.233.

Aux actionnaires

J'ai le regret de vous remettre, par la présente, ma démission en tant qu'Administrateur et Administrateur-délégué de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Patrick MOINET.

Référence de publication: 2010167838/11.

(100194959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Ingram Micro Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.923.201,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 110.204.

—
EXTRAIT

La résolution suivante a été adoptée par l'associé unique en date du 15 octobre 2010:

- M. Thomas Linggen, né à Willich, Allemagne le 31 décembre 1964, avec adresse privée au Rosenheimer Strasse 50a, 85635 Höhenkirchen, Allemagne.

A été élu gérant de la société avec effet immédiat.

Le mandat du nouveau gérant est à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010167887/17.

(100194931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Perecom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 110.303.

Le bilan de la société au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2010175621/12.

(100203129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Immobilière Cassiopeia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 71.123.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 23 novembre 2010 ont été nommés, jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2012:

- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président;
- Horst SCHNEIDER, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- FIDESCO S.A., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;
- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2010167892/15.

(100194924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Severino Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 93.218.

Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 15 octobre 2010

Troisième résolution:

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg, le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, en qualité de Président du Conseil d'Administration. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statutaire annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SEVERINO FINANCES S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2010168099/16.

(100194925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

**ING (L) II, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. ING (L) Selectis).**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 60.411.

L'an deux mille dix, le treize décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ING (L) SELECTIS, une société d'investissement à capital variable, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 21 août 1997, publié au Mémorial, Recueil C numéro 522 en date du 24 septembre 1997, dont les statuts furent modifiés à plusieurs

reprises et pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant du 12 février 2007, publié au Mémorial, Recueil C numéro 299 du 5 mars 2007.

L'assemblée est présidée par Madame Laure Gérard, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sylvianne Baronheid, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg et comme scrutateur Monsieur Alexander Semik, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification du nom de la Société de «ING (L) SELECTIS en ING (L) II».
2. Modification de l'Article 1 des statuts de la Société, afin de refléter le changement de dénomination de la Société.
3. Modification de l'Article 29 des statuts de la Société, afin de refléter le changement d'adresse au 1^{er} septembre 2010 du siège social de la Société de gestion.
4. Modification des prospectus complet et simplifié de la Société afin de refléter le changement de nom.

II.- Que la présente assemblée générale a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour et publiés:

- dans le Luxemburger Wort le 11 novembre 2010 et le 26 novembre 2010,
- dans le Mémorial C – N° 2424 le 11 novembre 2010 et N° 2578 le 26 novembre 2010,
- dans l'Echo le 12 novembre 2010,
- dans le Tijd le 12 novembre 2010.

Les extraits afférents ont été mis à la disposition de l'assemblée.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

IV.- Qu'il résulte de la liste de présence prémentionnée que sur les 4.305.327,340 (10/12/2010) actions actuellement en circulation, 5 actions sont dûment représentées à la présente assemblée.

Une première assemblée ayant le même ordre du jour tenue devant le notaire instrumentant en date du 10 novembre 2010 n'a pu délibérer valablement pour défaut de quorum de présence.

La présente assemblée peut donc délibérer valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en «ING (L) II», de sorte que l'article 1 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme.** Il est formé une société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable faisant appel à l'épargne publique, dénommée ING (L) II appelée "la Société".»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 29 des statuts, afin de refléter le transfert de siège de la société de gestion qui a eu lieu avec effet au 1^{er} septembre 2010, et qui a donc désormais la teneur suivante:

« **Art. 29.** Société de gestion. Conformément à la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, la société a désigné la société ING Investment Management Luxembourg SA, dont le siège social est sis 3, rue Jean Piret à 2350 Luxembourg, en tant que société de gestion d'organismes de placement collectif afin d'exercer de manière globale l'ensemble des fonctions de gestion visées par la même loi.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'amender les prospectus de la société, afin de refléter le changement de dénomination.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à HUIT CENTS EUROS (800,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. GERARD, S. BARONHEID, A. SEMIK, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56448. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Référence de publication: 2010167896/73.

(100194493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Optique Berg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 23.938.

— EXTRAIT

Du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société Optique Berg S.A., établie et ayant son siège social à 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 23.938 et qui s'est tenue à Luxembourg en date du 21 octobre 2010.

L'assemblée décide:

De rayer Monsieur René Moris comme administrateur

De nommer comme nouveau administrateur jusqu'à l'assemblée générale en 2016:

Madame Vincenza Fuzio

31, G.-D. Charlotte

L-7209 Walferdange

Née le 02.09.1969 à Luxembourg (L)

De renouveler le mandat de Madame Chantal Hervot 19, rue Albert Philippe L-2331 Luxembourg et Monsieur Herbert Schmidt comme administrateur jusqu'à l'assemblée générale en 2016

De rayer Madame Chantal Hervot comme administrateur-délégué.

De nommer comme nouveaux administrateurs-délégués jusqu'à l'assemblée générale en 2016:

Madame Vincenza Fuzio

31, G.-D. Charlotte

L-7209 Walferdange

Née le 02.09.1969 à Luxembourg (L)

Monsieur Herbert Schmidt

32, Raiffeisenstrasse

D-54329 Konz

Né le 26.05.1954 à Trèves (D)

De renouveler le mandat du commissaire aux comptes de Monsieur René Hervot jusqu'à l'assemblée générale en 2016.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Pour la société

Mandataire

Référence de publication: 2010167991/35.

(100194483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Investor Luxembourg S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 460.000,00.**

Siège social: L-5670 Altwies, 2, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 66.068.

—

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2010 et du 27 septembre 2010

Les actionnaires de la société réunis en assemblée générale ordinaire au siège social en date du 12 mai 2010 et du 27 septembre 2010, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale constatant que les mandats des administrateurs de:

- Monsieur Lars Wolff Graversen, administrateur, né le 24 avril 1972 à Silkeborg (Danemark), avec adresse privée à 30 Obersee burghalde, CH-6006 Luzern (Suisse),

- Monsieur Uwe Nielsen, administrateur, né le 7 février 1963 à Saarbruck, demeurant à L-6961 Senningen, 6, rue du Château

sont arrivés à échéance, décide de les renouveler pour une période d'un an c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

De même, l'assemblée générale constatant que les mandats de l'administrateur délégué,

- Monsieur Uwe Nielsen, administrateur, né le 7 février 1963 à Saarbruck, demeurant à L-6961 Senningen, 6, rue du Château

est arrivé à échéance, décide de les renouveler pour une période d'un an c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

D'autre part, le mandat d'administrateur de:

- Monsieur Thomas Hedegaard

étant arrivé à échéance, l'assemblée générale décide de ne pas renouveler son mandat.

Par conséquent,

- Monsieur Christian Lundgaard, auditor, né le 29/08/1958 in Herning (Danemark), demeurant à DK-2000 Frederiksberg, Falkoner Allé 1, 3.SAL

a été nommé au poste d'administrateur pour une durée d'un an, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

- Monsieur Lars Wolff Graversen, administrateur, né le 24 avril 1972 à Silkeborg (Danemark), avec adresse privée à 30 Obersee burghalde, CH-6006 Luzern (Suisse), est nommé au poste de président du conseil d'administration pour une durée d'un an c'est-à-dire jusqu'en 2011.

D'autre part, l'assemblée générale décide de renouveler le mandat:

- ABAX AUDIT S.A., demeurant L-2217 Luxembourg, 6, Place de Nancy, R.C.S. Luxembourg B 27.761

en qualité de réviseur, pour une durée de une année, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Altwies, le 10 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010167903/39.

(100194406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

LGR Grundinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 119.095.

—

Veillez prendre note du changement d'adresse des associés:

1. la société anonyme CDIP 1 S.A. qui se situe désormais à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

2. la société LB UK RE HOLDINGS LIMITED qui se situe désormais à E14 5LQ Londres (Royaume-Uni) 25, Canada Square.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Pour avis sincère et conforme

Pour LGR Grundinvest S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010167938/15.

(100194818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

**ING (L) FLEX, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. ING International (II)).**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 41.873.

L'an deux mille dix, le treize décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ING INTERNATIONAL (II), une société d'investissement à capital variable, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 20 novembre 1992, publié en 1992 au Mémorial, Recueil C numéro 630, dont les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant du 28 novembre 2006, publié au Mémorial, Recueil C numéro 2360 du 18 décembre 2006.

L'assemblée est présidée par Madame Laure Gérard, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sylvianne Baronheid, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg et comme scrutateur Monsieur Alexander Semik, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification du nom de la Société de «ING INTERNATIONAL (II)» en «ING (L) FLEX avec effet au ou aux alentours du 15 janvier 2011.

2. Modification de l'article 1 des statuts de la Société afin de refléter le changement de dénomination de la Société.

3. Modification de l'article 34bis des statuts de la Société afin de refléter le transfert du siège social de la société de gestion qui a eu lieu avec effet au 1^{er} septembre 2010.

4. Modification des prospectus complet et simplifié de la Société afin de refléter le changement de dénomination.

II.- Que la présente assemblée générale a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour et publiés:

- dans le Luxemburger Wort le 11 novembre 2010 et le 26 novembre 2010,
- dans le Tageblatt le 11 novembre 2010 et le 26 novembre 2010,
- dans le Mémorial C – N° 2424 le 11 novembre 2010 et N° 2578 le 26 novembre 2010,
- dans le Het Financieele Dagblad le 11 novembre 2010,
- dans le Hospodarske Noviny (Rép. Slovaque) le 11 novembre 2010,
- dans le Hospodarske Noviny (Rép. Tchèque) le 11 novembre 2010.

Les extraits afférents ont été mis à la disposition de l'assemblée.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

IV.- Qu'il résulte de la liste de présence prémentionnée que sur les 3.462.283,978 (10.12.2010) actions actuellement en circulation, 56 actions sont dûment représentées à la présente assemblée. Une première assemblée ayant le même ordre du jour tenue devant le notaire instrumentant en date du 10 novembre 2010 n'a pu délibérer valablement pour défaut de quorum de présence.

La présente assemblée peut donc délibérer valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes moins 46 abstentions:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en «ING (L) FLEX» avec effet au ou aux alentours du 15 janvier 2011, de sorte que l'article 1 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination et forme.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une Société en la forme d'une société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable (SICAV) faisant appel à l'épargne publique, sous le nom de ING (L) Flex.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 34bis des statuts, afin de refléter le transfert de siège de la société de gestion qui a eu lieu avec effet au 1^{er} septembre 2010, et qui a donc désormais la teneur suivante:

« **Art. 34bis. Société de gestion.** Conformément à la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, la société a désigné la société ING Investment Management Luxembourg S.A., dont le siège social est sis au L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret en tant que société de gestion d'organismes de placement collectif afin d'exercer de manière globale l'ensemble des fonctions de gestion visées par la même loi.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'amender les prospectus de la société, afin de refléter le changement de dénomination.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à HUIT CENTS EUROS (800.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. GERARD, S. BARONHEID, A. SEMIK, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56449. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Référence de publication: 2010167897/76.

(100194621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Roadster One S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.400,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 86.702.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 20 janvier 2009

Première résolution

L'Associé unique accepte la démission de Monsieur Fabio MAZZONI de son poste de Gérant de la Société avec effet immédiat.

L'Associé unique décide de nommer Monsieur José CORREIA, né le 4 octobre 1971 à Palmeira, Portugal, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, au poste de gérant de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Pour extrait

Pour la société

Référence de publication: 2010168042/17.

(100194927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Korat S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 66.932.

—
En date du 15 décembre 2010, Fiduciaire Continentale a dénoncé avec effet immédiat le siège de la société KORAT S.A. en ses bureaux, sis 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 66.932. Par conséquent, la convention de domiciliation conclue entre la société KORAT S.A. et Fiduciaire Continentale a été résiliée.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010167914/11.

(100194578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Necken Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 102.270.

Aux actionnaires

J'ai le regret, par la présente, de vous remettre ma démission en tant que administrateur de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Luc GERONDAL.

Référence de publication: 2010167978/11.

(100194960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

CASC CWE S.A., Capacity Allocation Service Company CWE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 2, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.282.

Je soussigné, M. Corné Meeuwis, Directeur Général certifie ce qui suit:

La dénomination de l'administrateur de Classe D est modifiée comme suit:

Ancienne dénomination:

E.ON Netz GmbH, ayant son siège social au 70 Bernecker Strasse 70, D-95448 Bayreuth, Allemagne, enregistré sous le numéro HRB 3.333 auprès du registre du commerce et des sociétés en Allemagne est remplacé par la dénomination ci-après:

Nouvelle dénomination:

TenneT TSO GmbH, une société à responsabilité limitée régie par les lois d'Allemagne, ayant son siège social au 70, Bernecker Strasse, D-95448 Bayreuth, immatriculée auprès du registre de commerce du tribunal de 1^{re} instance de Bayreuth sous le numéro HRB 4.923, représentée par M. Martin Fuchs, Cadre Supérieur de TenneT TSO GmbH, né le 10 novembre 1953 à Niederviehbach, Allemagne, dont l'adresse professionnelle est située au 70, Bernecker Str., 95448 Bayreuth, Allemagne.

La dénomination de l'administrateur de Classe F est modifiée comme suit:

Ancienne dénomination:

RWE Transportnetz Strom GmbH, ayant son siège social au 24 Rheinlanddamm, D-44139 Dortmund, immatriculée auprès du tribunal de 1^{re} instance de Dortmund sous le numéro HRB 15.940 est remplacée par la dénomination ci-après:

Nouvelle dénomination:

Amprion GmbH, une société à responsabilité limitée régie par les lois d'Allemagne, ayant son siège social au 24, Rheinlanddamm, 44139 Dortmund, immatriculée auprès du tribunal de 1^{re} instance de Dortmund sous le numéro HRB 15.940, représentée par M. Klaus Kleinekorte, Directeur Général de Amprion GmbH, né le 15 octobre 1957 à Riethberg, Allemagne, dont l'adresse professionnelle est située au 24, Rheinlanddamm, D-44139 Dortmund, Allemagne.

Ces mandats sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Fait à Luxembourg, le 02/11/2010.

M. Corné Meeuwis

Directeur Général

Référence de publication: 2010168334/32.

(100194424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Necken Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 102.270.

Aux actionnaires

J'ai le regret, par la présente, de vous remettre ma démission en tant que administrateur de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Olivier LIEGEOIS.

Référence de publication: 2010167979/11.

(100194960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Necken Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 102.270.

Aux actionnaires

J'ai le regret, par la présente, de vous remettre ma démission en tant que administrateur de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Patrick MOINET.

Référence de publication: 2010167980/11.

(100194960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Necken Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 102.270.

Aux actionnaires

Nous avons le regret, par la présente, de vous remettre notre démission en tant que Commissaire de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg le 20 décembre 2010.

REVICONSULT SARL

Signature

Référence de publication: 2010167981/13.

(100194960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Simply Thai, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1814 Luxembourg, 9, rue Irmine.
R.C.S. Luxembourg B 156.448.

Extrait des résolutions adoptées par les associés de la Société le 6 décembre 2010

Il résulte des résolutions des associés du 06 décembre 2010 que:

- Suite aux cessions de parts sociales, la nouvelle répartition des parts sociales est la suivante:

* Monsieur Federico Tinelli: 50 parts sociales

* Madame Pranutda Laosri ép. Tinelli: 50 parts sociales

- Désignation de Monsieur Kevin FRERES, né le 10 juillet 1982 à Luxembourg, demeurant à L-6740 Grevenmacher, 2, rue Kurzacht, comme gérant supplémentaire. La société sera engagée dès à présent par la signature conjointe des deux gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la gérance

Référence de publication: 2010168103/19.

(100194640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Newtec S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.439.100,00.

Siège social: L-1261 Luxembourg, 125, rue Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 125.152.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 13 décembre 2010 que:

1. Le siège social de la société est transféré à L-1261 Luxembourg, 125 rue de Bonnevoie.

Pour NEWTEC S.A.

Référence de publication: 2010167985/11.

(100194691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Ocean Oil Construction and Services, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 104.834.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 16 décembre 2010 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de M. Roeland P. Pels, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 20 janvier 2010.
- La démission de M. Edward C. Gartland, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 30 novembre 2010.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010167988/15.

(100194620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Pinnacle Partners, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.457.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce et des Sociétés - Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci que l'adresse de l'associé Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l. est désormais la suivante: 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010167998/13.

(100194711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Pinnacle Founders Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.483.

—
RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ces comptes annuels rectificatifs viennent remplacer les comptes annuels au 31 décembre 2008, enregistrés et déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 09 juillet 2009 sous le numéro N° L090101463.05, qui avaient été publiés au Mémorial C N° 1420 du 23 juillet 2009 sous la référence de publication 2009085470/14.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010168015/14.

(100194955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Platinum Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 157.417.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le neuf décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1. La société de droit des Iles Vierges Britanniques "TRIPLE F LIMITED", établie et ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

ici dûment représentée par Mademoiselle Sabine LEMOYE, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes de Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, suivant acte du 15 mai 2007.

2. La société de droit de Saint-Vincent-et-les-Grenadines "FFF LIMITED", établie et ayant son siège social à Kingstown (Saint-Vincent), Trust House, 112, Bonadie Street,

ici dûment représentée par Mademoiselle Sabine LEMOYE, préqualifiée, en vertu d'un acte de dépôt de documents, reçu par ledit notaire Emile SCHLESSER, en date du 15 mai 2007.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "PLATINUM PARTNERS S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société aura encore pour objet notamment le développement ainsi que l'acquisition de brevets et licences, la gestion et la mise en valeur de ceux-ci et de tous autres droits se rattachant à ces brevets et licences ou pouvant les compléter, de même que la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ceci pour son compte propre. Elle pourra encore, dans le cadre de cette activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la société, sauf le cas ou dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, le président du conseil d'administration peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille dix.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin de chaque année à neuf heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les parties comparantes pré-mentionnées déclarent souscrire les actions comme suit:

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 1) La société "TRIPLE F LIMITED", prédésignée, cent cinquante-cinq actions, | 155 |
| 2) La société "FFF LIMITED", prédésignée, cent cinquante-cinq actions, | 155 |
| Total: trois cent dix actions, | 310 |

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant global des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à approximativement quatre mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes pré-mentionnées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Claude FABER, licencié en sciences économiques et commerciales, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,
- b) Monsieur Didier KIRSCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,
- c) Mademoiselle Jeanne PIEK, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

2- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire:

La société anonyme "REVILUX S.A.", établie et ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 25549.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

3.- Le siège social est établi à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante des parties comparantes, ès-qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. LEMOYE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 décembre 2010. LAC/2010/56011. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Référence de publication: 2010168016/142.

(100194340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Great Waters S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 70.344.

Statuts coordonnés suite à un constat de Libération du capital acté sous le numéro 475/2010 en date du 25 octobre 2010 pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Jacques DELVAUX

Notaire

Référence de publication: 2011007108/14.

(110006385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

VSA International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 134.215.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 novembre 2010, acte n°500 pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Jacques DELVAUX

Notaire

Référence de publication: 2011007171/14.

(110006393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.
